Association Européenne des Pilotes Handicapés Visuels. "LES MIRAUDS VOLANTS"

Maison des Sports – 190 rue Isatis – 31670 LABÉGE Tél. 05 62 24 18 13 et GSM 06 82 44 79 74

Web: www.mirauds-volants.com E-mail: mirauds.volants@free.fr

ADHÉSION 2023/2024

Assurance obligatoire à la Ligue de l'enseignement

Pour Rappel : Deux possibilités d'adhésion

- Le « statut de Membre Actif » donne le droit de participer à toutes nos activités. L'assurance à la Ligue de l'Enseignement est obligatoire. La cotisation est fixée à 90 € (approuvée par l'Assemblée Générale du 17.03.2019)
 Cette somme de 90 € couvre la cotisation aux MIRAUDS VOLANTS soit 81,90 € et l'assurance de base à la Ligue de l'Enseignement soit 9,10 €.
- Le « statut de Membre Honoraire » permet un contact avec notre association et son actualité ; il donne un accès à notre mailing-List et à notre bibliothèque sonore, mais ne permet pas la participation aux activités des « MIRAUDS VOLANTS ». La cotisation est de 30 €.

En septembre, comme tous les ans, le temps est venu de renouveler votre adhésion à notre association. L'assurance et la cotisation fonctionnent sur un rythme scolaire, soit du 1er septembre au 31 août.

Votre adhésion est donc à retourner **au plus tard le 15 octobre courant**, accompagné des documents obligatoires suivants dument remplis, datés et signés :

- Bulletin d'adhésion à l'AEPHV Les Mirauds Volants.
- Le règlement soit par chèque soit par virement bancaire* :
 - o 90 € pour les membres actifs
 - 30 € pour les membres honoraires

sssss* Chèque est à établir à l'ordre des MIRAUDS VOLANTS et pour les virements utiliser le RIB mis en pièce jointe.

- Un certificat médical de « NON CONTRE-INDICATION AUX ACTIVITÉS AERONAUTIQUES », établi par votre médecin traitant (si besoin).
- Le questionnaire de santé CERFA n° 15699. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre NON à TOUTES LES ITEMS du questionnaire, vous devez nous envoyer un certificat médical comme indiqué précédemment.
- Deux photos d'identité pour les nouveaux adhérents ou une photo d'identité pour les adhérents renouvelant leur inscription.
- Le bordereau d'autorisation de prises de vue : à remplir, dater et signer. Si vous avez donné l'autorisation du droit à l'image par le passé mais que

- vous ne souhaitez plus l'accorder, merci de nous en informer.
- La lettre circulaire RGPD : rayer les mentions inutiles, dater et signer

Important:

Pour rappel, votre cotisation annuelle comprend l'assurance individuelle de base (MAC) obligatoire, offrant les garanties « individuelle d'accident corporel ».

Cependant, vous pouvez souscrire une assurance complémentaire, à vos frais, (APAC Assurances, Complémentaire Individuelle de Personne, CIP).

Si vous êtes intéressé(é) par cette option merci de nous contacter au siège au 06 82 44 79 74 ou par mail mirauds.volants@free.fr afin que nous puissions vous faire parvenir les documents.

Attention !!!! Les dossiers incomplets ne seront pas validés et les personnes ne seront donc pas assurées. Un membre actif « non assuré » ne peut participer à aucune de nos activités.

IMPORTANT POUR LES ANCIENS: si votre renouvellement d'adhésion aux « MIRAUDS VOLANTS » ne nous est pas parvenu au 1^{er} décembre, vous serez automatiquement considérés comme ne faisant plus partie de notre association et donc, désinscrits, même de notre mailing-list.

Merci d'avance, pour la rapidité de votre réponse, surtout pour celles et ceux qui désirent participer aux prochains stages d'automne.

Pour tous besoins d'aide au remplissage des documents n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Le Secrétariat